Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042703B-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-04-27-03b

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ETAIENT PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Laetitia MORIN donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL

ABSENT(E) / EXCUSE (E.) : Carine RENAUDIER-LASSALLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain LEIKINE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32

***

3. Autorisation de Madame Le Maire à signer les conventions des emplois associatifs :

b) 3 P'tites notes :

Rapporteur : Monsieur Philippe SAUMONT, Conseiller délégué, en charge de la Culture

Pièces annexes : projet de convention

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042703B-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Considérant l'action volontariste menée par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor depuis 1994 pour favoriser la création de l'emploi associatif pérenne, le développement de la vie associative et des solidarités territoriales entre acteurs publics et associations costarmoricaines,

Considérant le rôle majeur des associations dans le développement d'activités, d'emplois et dans l'animation des territoires,

Considérant la volonté des collectivités locales de soutenir l'emploi associatif de l'association les « 3 P'tites Notes » au côté du Département,

Considérant l'intérêt que présente les projets associatifs pour le développement du territoire et sa contribution politique en faveur de la culture »,

Considérant les emplois associatifs locaux que notre collectivité soutient au côté du Département,

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » le 17 avril 2026 ;

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De participer** au financement d'un emploi associatif créé par l'association "3 P'tites Notes" soutenue par la Ville, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental, la Ville de Pordic et l' Association selon un montant annuel indexé dans les conditions précisées dans la convention tripartite ;
- **D'approuver** le modèle de convention pluriannuelle relative au financement d'un emploi associatif local, qui a été adopté par le Département en Commission Permanente le 7 avril 2025 ci-annexés et qui sera adapté aux spécificités de chaque association que notre collectivité soutient au titre de ce dispositif ;
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de subvention relative au cofinancement de l'emploi associatif des "3 P'tites Notes" et tout document y afférent.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.